



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

Sixième réunion plénière du  
**PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO**  
Yaoundé, les 11-12 novembre 2009

***LE CAHIER DES CHARGES SOCIALES***

***QUELQUES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS***

***Pierre Méthot***  
***World Resources Institute***

## *Définition*

Accord entre un détenteur d'un titre forestier et la (les) communauté(s) locale(s) concernées par lequel le détenteur s'engage à fournir aux auxdites communautés certains paiements - généralement en nature et sous forme d'infrastructures socio-économiques et de services, en échange du droit d'exploiter dans le titre forestier

Définit aussi les rapports entre les deux parties (codes de conduite) .



## *Cadre juridique et réglementaire - Évolution*

- **Pendant longtemps - Pas de cadre ou d'obligations formelles**
  - Cadeaux – droits d'entrée
  - Négociations attestées – PV
  - Même si mentionné dans textes, contenu et portée non définis (et non contraignant)
  
- **Depuis les années 90s – Modernisation de la gestion forestière**
  - Obligation de l'aménagement forestier durable, certification
  - = Obligation du cahier des charges sociales
  
- **Mais détails (parties prenantes, négociation, contenu, exécution, suivi, gestion conflits, etc.) pas/mal définis = Efforts actuels = Guides et modèles de convention**



## *Contenu typique*

### *Obligations Exploitant =*

- Participer au développement socio-économique
- Réhabiliter et entretenir routes adjacentes au titre
- Donner priorité emploi aux membres communautés
- Fournir du bois d'oeuvre - projets de développement
- Payer une somme par mc de bois abattus (en sus ?)
- Fournir transport: urgences, activités développement
- Planifier exploitation forestière pour minimiser impacts sur valeurs traditionnelles, agriculture, points d'eau...

### *Obligations Communautés (sorte de code de conduite) =*

- Donner libre et pleine jouissance à la concession
- Pas d'extension agriculture sur brûlis (dans aires production)
- Participer lutte contre braconnage et coupe illégale
- Etc.



## *Quelques constats – Données et observations empiriques*

- Peu d'impacts positifs sur le bien-être des populations (réels ou perçus) et effets court-termes = Priorités aux investissements et services strictement sociaux (écoles, dispensaires...) et aussi souvent à des consommables = Pas ou peu investissements économiques productifs
- Beaucoup de variations – Du meilleur au pire
- Source fréquente de conflits entre exploitants et populations locales (entre communautés)
- Approche paternaliste (Papa-Cadeaux)
- Exploitant substitut à l'État



## *Principaux problèmes*

- Cadre juridique et réglementaire inexistant, mal défini ou incomplet. Application légale souvent impossible. Mal compris
- Pas de mécanisme de suivi, de monitoring, et d'évaluation. Pas ou peu transparence.
- Confusion avec autres sources d'investissements socio-économiques (ex. RFA)
- Déséquilibres entre les deux parties
- Attentes irréalistes des populations locales versus réalités opérationnelles et financières
- Obligations non respectées par exploitants
- Collusion, favoritisme, mal-gouvernance, capture des bénéfices par élites



## *Mais des développements positifs*

- Maintenant un sujet d'intérêt – supporté par communauté internationale
- Certaines études récentes (RDC, Liberia)
- Travail en cours sur des cadres juridiques et réglementaires plus solides
- Des guides de préparation et de gestion et des modèles de convention = + en + disponibles
- Collaboration de plus en plus étroite entre société civile, exploitants et administrations
- Évolution positive des modes de pensées :
  - Participation accrue des populations a prise de décision et gestion
  - Monétisation = \$ par mc dans fonds forestier de développement local avec gestion conjointe



## *Quelques recommandations générales*

- i. Mettre en place un cadre réglementaire suffisamment précis et clair pour a) que mise en application légale soit possible et b) minimiser sources de conflits : *Éviter le flou, fixer les limites*
- ii. Bien consulter et informer les populations locales sur les cahiers des charges et en même temps sur les mécanismes de rétrocession des taxes forestières: droits, responsabilités, attentes raisonnables, modes de fonctionnement, etc. Idem pour les administrations et autorités politico-administratives, et les élus (Guide)





## *Quelques recommandations générales*

- iii. Développer et mettre en place mécanismes et outils assurant la transparence et l'imputabilité dans la négociation et la gestion de même que le suivi efficace et le reporting. Ces outils pourraient (devraient ?) comprendre des standards de construction (écoles, dispensaires, etc.), de comptabilité et d'évaluation des investissements
- iv. Mettre en place mécanismes et moyens pour la résolution conflits (Médiateur)
- v. Élargir la gamme des investissements permis = investissements productifs en sus du social



## *Quelques recommandations générales*

- vi. Impliquer société civile (ONG légitimes et indépendantes) – appui aux communautés dans négociation et gestion
- vii. Assurer harmonisation et interfaces efficaces et claires entre le cahier des charges sociales et les mécanismes de rétrocession des taxes de superficie (et autres sources)
- viii. Mettre en place programmes de renforcement des capacités pour comités locaux de développement, société civile et administrations (appui bailleurs de fonds ?)



# Elle vous remercie

